

Le droit et la règle

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant



Article 3 :

« ...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être... »

Les droits de l'enfant

Extraits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant



Article 2 :

« ...Tous les enfants sont égaux... »



Article 27 :

« ...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine... »



Article 28 :

« ...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école... »



Article 24 :

« ...Chaque enfant a le droit à une bonne santé... »



Article 31 :

« ...Chaque enfant a le droit aux loisirs... »



Article 5 :

« ...Priorité est donnée aux enfants sans famille... »



Article 22 :

« ...Priorité est donnée aux enfants réfugiés... »



Article 23 :

« ...Priorité est donnée aux enfants en situation de handicap... »



Article 13 :

« ...Chaque enfant peut s'exprimer librement... »



Article 14 :

« ...Chaque enfant peut exercer sa religion... »



Article 15 :

« ...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants... »



Article 17 :

« ...Chaque enfant peut recevoir des informations adaptées et utiles... »



Article 32 :

« ...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail... »



Article 38 :

« ...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre... »



Article 9 :

« ...Aucun enfant ne doit être maltraité... »



Article 19 :

« ...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels... »

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.)

Doc A : La CIDE – qu'est-ce-que c'est ?

Les adultes doivent respecter et garantir les droits des enfants. La convention internationale relative aux droits de l'enfant est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire (193 Etats). Elle a été adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. En la signant, les Etats s'engagent à respecter un code d'obligations contraignantes envers leurs enfants. Elle comprend 54 articles qui définissent l'ensemble des droits de l'enfant.

Doc B : Quelques uns de tes droits fondamentaux

- A J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- B J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- C J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.
- D J'ai le droit d'aller à l'école.
- E J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.
- F J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- G J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
- H J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- I J'ai le droit de jouer, de danser, de chanter...
- J J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.
- K J'ai le droit d'être écouté des adultes et de donner mon avis sur les choses qui me concernent.

Questions :

1- De quand date la CIDE ?

2- Combien de pays ont signé cette convention ?

3- Combien d'articles contient cette convention ?

4- Lis les cas suivants et indique quel droit de l'enfant s'y rapporte ?

En France, l'école publique est gratuite. ⇒

En France, un numéro (le 119) permet d'alerter en cas de maltraitance. ⇒

En France, toutes les naissances doivent être enregistrées à la mairie. ⇒

En France, tout le monde a le droit de croire ou de ne pas croire en Dieu. ⇒

En France, un mineur de moins de 15 ans ne peut pas travailler. ⇒

En France, lors d'un divorce, le juge doit écouter l'avis de l'enfant sur sa garde. ⇒

En France, tous les enfants peuvent voir un médecin pour être soigné. ⇒

En France, les contenus choquants sont signalés à la télévision. ⇒

En France, un enfant a le droit de dire ce qu'il pense si ça ne blesse personne. ⇒